

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Hickey	Numéro de permis 2010522	Date d'inspection Le 26 février 2020	
Nom de l'établissement Les amis à Julie		Numéro de téléphone (506) 546-5699	
Adresse 2567 Sainte-Anne Road Sainte-Anne Gloucester Co NB E2A 6Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	20 mars 2020	
Commentaires : Les médicaments doivent être barrés sous clé en tout temps en garderie. Ceux allons au réfrigérateur doivent également être barrés sous clé.			

Commentaires généraux
L'exploitante est demandée de démontrer un peu plus la planification des activités fait en garderie et de créer un porte folio démontrant ces activités(documentation). Discuté avec l'exploitante d'avoir des activités selon les intérêts et selon l'apprentissages des enfants. (manuel de l'exploitant page 49-52)

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 février 2020

Date

original signé par
Julie Hickey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 février 2020

Date